



Syndicat SUD CPAM 93

Très important

Bobigny, le 16 mars 2018

COMMUNIQUÉ

SUD contraint la Direction à restituer 21.579 heures au profit de plus de la moitié des agents de la CPAM 93

Chèr(e)s collègues,

Vous avez pu prendre connaissance du « lien direct du 13/04/2018 » qui confirme le rétablissement de vos droits concernant vos Heures Supplémentaires.

Après de longs mois, vous constaterez que notre combat mené **seul** est couronné de succès :

LE TRAVAIL DISSIMULÉ EST CARACTÉRISÉ !

Pour mémoire : dès le départ, **SUD** a proposé une négociation aux différentes directions générales successives. Malheureusement, force est de constater que lesdites Directions ont opté pour le jusqu'au-boutisme.

Pourtant, plus de la moitié des agents avaient été spoliés de plus de 21.500 heures travaillées depuis 2014 !

Problème : la Direction impose la récupération de ces heures, en violation de la réglementation du travail.

En effet, selon cette réglementation :

- soit les HS sont payées à 25% voire 50%
- soit la rémunération des HS remplacée en tout ou partie avec votre accord par un repos équivalent, égal à la rémunération majorée.

Exemple : 1 HS majorée à taux de 50% donne lieu à un repos compensateur équivalent à 1h30.

Vous trouverez d'ailleurs ci-dessous le lien qui explicite la réglementation en vigueur :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2391

Dans le protocole RTT Local l'article 6.3 impose que « *les repos compensateurs aux HS s'effectuent selon les modalités prévues par les dispositions du code du travail.* »

SUD avec notre avocat, continue le COMBAT pour que ces HS soit payées pour les agents qui le souhaitent et/ou récupérées avec les bonifications légales !



Contact : 07.68.86.35.19

Facebook : <https://www.facebook.com/sudcpam93>

Mail : sudcpam93@gmail.com